





Extrait du registre des délibérations du conseil municipal:

Objet: Régularisation foncière au 106 rue Houdan

Séance du 25 novembre 2021 Convocation du 19 novembre 2021 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf novembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Theophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Nadine Lacroix par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,





Séance du 25 novembre 2021

OBJET: Régularisation foncière au 106 rue Houdan

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Sceaux révisé le 27 septembre 2016, et modifié le 25 septembre 2018 et le 10 février 2021,

Vu la délibération n°01 du conseil municipal de Sceaux en date du 30 janvier 2020,

Vu l'évaluation domaniale par les services fiscaux en date du 25 octobre 2021,

Vu l'arrêté du permis de construire datant du 24 septembre 1968, relatif à la propriété située au 106 rue Houdan,

Considérant le procès-verbal du 15 septembre 2021 de l'assemblée générale mandatant le syndic en exercice pour représenter et signer tout acte concernant la rétrocession à titre gratuit d'une emprise de 226 m² par la copropriété SDC 106 rue Houdan à la ville de Sceaux,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : Mme Maud Bonté, M. Xavier Tamby)

DÉCIDE de régulariser la situation foncière du bien sis 106 rue Houdan à travers la rétrocession gracieuse, par la copropriété de la résidence le Florian, d'une partie de la parcelle cadastrée section M n°36 (lot B), d'une superficie totale de 226 m², ayant permis l'élargissement de l'avenue Camberwell lors de la construction de la copropriété.

AUTORISE le maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents afférents à la présente délibération.

PRECISE que les frais afférents à la présente régularisation foncière seront supportés par la Ville.

RAPPORTE la délibération n°01 du 30 janvier 2020 relative à la régularisation foncière à engager avec la copropriété le Florian.

Et ont signé les membres présents

helyje Um

Pour extrait conforme

le maire